

Pôle communication *Tél. : 24 66 40*

Mardi 11 août 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 11 août, a arrêté 12 projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 25 arrêtés et examiné huit dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret et examiné deux rapports.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant, d'une part le redéploiement global de 7 milliards de francs de crédits au sein des contrats de développement 2017 2021 prolongés en 2022 relevant du périmètre de la Nouvelle-Calédonie, non utilisés à ce jour, et, d'autre part, la création d'opérations nouvelles.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 43 du 26 décembre 2019 relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation par organisme bénéficiaire pour l'année 2020 comme suit :
 - Agence sanitaire et sociale (ASSNC): 19 milliards de francs (inchangé),
 - Agence pour la desserte aérienne (ADANC) : 2,8 milliards de francs (auparavant 2,5 milliards de francs),
 - Port autonome (PANC): 450 millions de francs (auparavant 750 millions de francs),
 - GIE tourisme : 120 millions de francs (inchangé).
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe de reversement, en excédent de 6 965 382 308 francs, aux fonds de concours, centimes additionnels et taxes affectées du budget annexe de reversement.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au budget supplémentaire annexe de reversement 2020, arrêté en recettes et dépenses à la somme de 4 091 398 999 francs, répartis à raison de 0 franc en section d'investissement, et 4 091 398 999 francs en section de fonctionnement. Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie 2020 est arrêté en recettes et dépenses à la somme de 73 100 495 999



francs répartis en 0 franc en section d'investissement, et 73 100 495 999 francs en section de fonctionnement.

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe de répartition, en excédent de 6 750 765 325 francs, aux recettes de fonctionnement du budget annexe de répartition.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au budget supplémentaire 2020 de la Nouvelle-Calédonie-budget annexe de répartition, arrêté à 7 699 537 275 francs. Il porte ainsi le budget annexe de répartition 2020 à la somme de 135 757 888 607 francs.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant affectation du résultat 2019 du budget principal propre. Le résultat de clôture cumulé d'investissement du budget principal propre est déficitaire de 1 845 871 618 francs. Il ne permet pas de couvrir le besoin de financement issu des restes à réaliser et génère un déficit final de 2 084 607 559 francs. Le résultat de clôture cumulé de fonctionnement du budget principal propre 2019 présente un excédent de 2 228 478 417 francs, dont une partie (2 084 607 559 francs) est affectée au déficit d'investissement, et l'autre est reportée en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2020.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au budget supplémentaire 2020 de la Nouvelle-Calédonie-budget principal propre arrêté à 13 714 425 027 francs, répartis à raison de 10 740 320 740 francs en section de fonctionnement et 2 974 104 287 francs en section d'investissement. Il porte ainsi le budget principal propre de 2020 à la somme de 117 318 519 903 francs, dont 49 072 902 769 francs en section d'investissement et 68 245 617 134 francs en section de fonctionnement.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au budget supplémentaire 2020 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie :
 - L'ouverture, en dépenses, de 19 autorisations de programme d'un montant total de 7 703 221 109 francs, et de 13 autorisations d'engagement d'un montant total de 4 040 564 907 francs;
 - l'ajustement, en dépenses, de 10 autorisations de programme d'un montant total de 7 510 246 667 francs, et de 8 autorisations d'engagement d'un montant total de 862 941 557 francs;
 - o la clôture, en dépenses, de 4 autorisations de programme d'un montant total de 1 989 000 000 francs.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au rapport d'analyse financière consolidée 2016-2019 de la Nouvelle-Calédonie et de ses établissements publics administratifs, dont il a pris acte.



- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au rapport synthétique d'activités 2019 des établissements publics (EP) de la Nouvelle-Calédonie, dont il a pris acte.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au rapport de suivi des recommandations et obligations juridiques de la Chambre territoriale des comptes pour les établissements publics administratifs, qu'il transmet au Congrès. Ce rapport s'attache à détailler par établissement public l'avancée des travaux pour l'année 2019 ainsi que le premier semestre de l'année 2020. Ce suivi a fait l'objet d'une mention expresse dans la troisième génération de convention d'objectifs et de moyens (COM) signée avec les établissements concernés pour les années 2020 à 2022. Les rapports définitifs de la CTC sont tous disponibles sur leur site internet par année de contrôle : https://www.ccomptes.fr/

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Camille Kupisz en qualité de directeur des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Didier Poidyaliwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention annuelle de fonctionnement de cinq millions de francs destinée à contribuer à la conduite de travaux archéologiques au sein de la représentation de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en Nouvelle-Calédonie et notamment l'unité mixte de recherche GRED (UMR GRED 220), menés par Christophe Sand, attaché de conservation-conservateur de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Hélisud.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs de la société Hélisud.



- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'une régie de recettes au centre de contrôle technique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) situé à Rivière-Salée afin de pouvoir procéder à l'immatriculation des véhicules automobiles et remorqués (cartes grises).
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une transaction de 117 464 francs avec Jean-Luc Bua et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la signer (accident de moto dû à un défaut d'entretien du domaine routier).
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Collectif handicaps à fixer le montant de la formation au permis de conduire des personnes en situation de handicap directement avec les auto-écoles, à bord du véhicule école spécifiquement aménagé à cet effet.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert d'exploitation d'une centrale de production photovoltaïque située sur la commune de Païta de la société Quadran Pacific vers la société Hélio Tontouta.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès durant l'intersession de septembre à novembre 2020.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP), arrêté en recettes de fonctionnement à 643 133 233 francs et en dépenses de fonctionnement à la somme de 576 723 410 francs; en recettes d'investissement à la somme de 55 913 270 francs et en dépenses d'investissement à 71 268 219 francs. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2019 à 439 472 321 francs, décomposés en solde d'investissement cumulé à 14 961 817 francs, et en résultat de fonctionnement cumulé à 454 434 138 francs.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2020 de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) arrêté à 854 635 851 francs, soit 413 201 713 francs en section de fonctionnement et 441 434 138 francs en section d'investissement. La section d'investissement est votée avec un suréquilibre de 347 201 713 francs. Le budget global 2020 de l'IFAP est arrêté à la somme de 1 532 410 851 francs dont 483 834 138 francs en section d'investissement et 1 048 576 713 francs en section de fonctionnement.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, pour le compte de l'Agence de développement de la culture kanak.



- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, pour le compte de l'Agence de développement de la culture kanak.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté deux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, pour le compte de l'Agence de développement de la culture kanak.

Au visa de Didier Poidyaliwane, membre du gouvernement

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marie-Paule Sola en qualité de chef du service éducatif de milieu ouvert et d'insertion de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ).
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Karen Vernière en qualité de chef du service de l'établissement éducatif foyer d'action éducative de Nouville de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ).
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a acquis des objets et éléments patrimoniaux destinés à intégrer les collections du service des musées et du patrimoine :
 - quatre dessins sur papier de Dominique Marinet-Carrier, représentant des scènes de la vie quotidienne calédonienne (190 000 francs);
 - deux peintures sur toile d'Aline Mori représentant des masques kanak traditionnels (500 000 francs);
 - un bambou gravé kanak du XIX^e siècle (1 133 652 francs incluant les frais d'expédition de Paris à Nouméa);
 - un ensemble d'objets et de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et destinés à illustrer le futur parcours des collections du nouveau musée au prix total de 2 millions de francs.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour la liste des dangers sanitaires à déclaration obligatoire en Nouvelle-Calédonie en indiquant pour chaque danger identifié, le nom de l'agent responsable, les espèces visées et le cas échéant, les mesures sanitaires et les informations complémentaires nécessaires à la gestion du danger sanitaire. Lorsqu'il est précisé pour un danger sanitaire que la vaccination est interdite, la vaccination pourra être autorisée, dans une situation précise, selon des conditions définies par arrêté du gouvernement.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains arrêtés relevant des actions de la direction de la Formation professionnelle continue (DFPC).



- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains arrêtés relevant des actions de la direction du Travail et de l'emploi (DTE).
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 63 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2020 (allocation de chômage partiel dont le montant de l'allocation est de 70 % de la rémunération horaire brute, limitée à 4,5 fois le SMG). Pour mémoire, le chômage partiel est un dispositif qui permet de sauvegarder l'emploi des salariés des entreprises qui traversent une période difficile. Le gouvernement a décidé de renforcer ce dispositif pour faire face aux difficultés liées aux mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 42 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien covid-19 (autres secteurs) pour la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2020.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé le docteur Pascal Olejniczak par Guilhem Mestre en qualité de membre titulaire au sein du Comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS), et remplacé les docteurs Rémi Têtefort et Loïc Fretard par Jean-Jacques Magnin et le docteur Charles-Henri Montagne en qualité de membres suppléants.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du Comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.
- → Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Pascale Doniguian par Marie-Hélène Besson en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie, et remplacé Firmin Trujillo par Christophe Coulson en qualité de représentant de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) au sein du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet.

* *

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a également accordé quatre autorisations de travail, dont une concerne les projets miniers.



Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observation sur le projet de décret pris en application de la loi n° 2019-1269 du 2 décembre 2019 visant à clarifier diverses dispositions du droit électoral, portant diverses clarifications du droit électoral et modifiant le décret n° 2018-205 du 27 mars 2018 relatif au médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques.

Communications au président et membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport au Congrès sur le dispositif de régulation de marché pour l'année 2019 et le premier semestre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2019 relatif à la mise en œuvre du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie.



ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyaliwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.